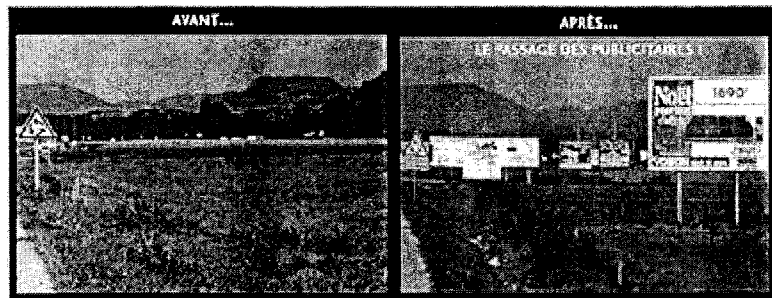




Les antipubs en campagne



Capture d'écran du site des déboulonneurs.

Les barbouilleurs de panneaux publicitaires lancent un appel au don, «afin de faire face aux frais de justice» • Sept membres du collectif, poursuivis pour dégradation, sont en attente d'un jugement.

Par Alexis DANJON

LIBERATION.FR : vendredi 9 mars 2007

On avait laissé les antipubs le 12 janvier devant le tribunal correctionnel de Paris. Le procureur de la République Laurent Michel avait alors requis 500 euros d'amende avec sursis contre sept «déboulonneurs» poursuivis pour dégradation de panneaux publicitaires dans la capitale. Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 9 mars. En attendant, le collectif des «déboulonneurs» a lancé un appel aux dons pour les aider dans leur combat: limiter la taille d'affichage des panneaux en France et «réduire l'influence de la publicité dans nos vies», explique Nicolas Hervé, membre du collectif.

Il est «*primordial de recevoir de l'argent pour nous aider à faire face aux frais d'avocats et de procédures avec tous les procès qui s'enchaînent*», justifie Nicolas Hervé. En effet, le jour de l'annonce du jugement parisien, deux déboulonneurs seront jugés à Arles. C'est «*très important de sentir la population nous soutenir, pour légitimer notre action*» renchérit-il. De ce fait, le public est invité à toutes les actions de barbouillage des antipubs, le quatrième week-end de chaque mois, le vendredi soir ou le samedi après-midi «*au même moment sur tout le territoire*». Les adresses et les horaires sont donnés au dernier moment, sur leur site.

Toujours dans l'optique de récupérer des fonds, un concert de soutien est organisé le 23 février à la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France.

Pour se «*libérer de l'emprise de la publicité sur les espaces publics et la faire tomber de son piédestal*», les déboulonneurs barbouillent des panneaux publicitaires une fois par mois, au nom de la désobéissance civile. Et peignent les panneaux uniquement en extérieur «*au grand jour et à visage découvert*» afin de «*mettre les politiques devant leurs responsabilités*». Le collectif veut ainsi que l'Assemblée adopte une loi limitant la taille maximale d'affichage de 50 cm par 70 cm, accompagnée d'une contrainte de densité et de la suppression des panneaux lumineux et animés.

Concernant le jugement prochain de l'affaire parisienne, le collectif se dit «*confiant*. «*On espère que la juge a été touchée par nos arguments. Maintenant on attend. La juge nous suivra-t-elle? A-t-elle été sensibilisée?*»

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/233966.FR.php>

© Libération